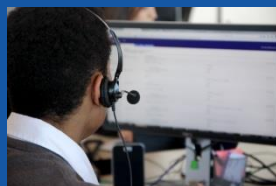


# GLOBAL COMPACT COMMUNICATION SUR LE PROGRES (COP)

*Edition Janvier 2022*



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL



## Déclaration de soutien continu de Sonema au GLOBAL COMPACT.

Créé en 1985, Sonema est un fournisseur de connectivité sur le continent ainsi qu'un opérateur-intégrateur qui fournit des services ciblés sur l'évolution des besoins des clients : connectivité, sécurité et hébergement. La société est présente sur trois sites : Monaco, Fréjus (83) et Lognes (77).

Le Groupe Sonema est membre du Global Compact depuis 2016 et continue à pérenniser les principes en les intégrant au quotidien dans la stratégie et la culture de son entreprise.

Sa direction comme l'ensemble du personnel partagent les valeurs qu'ils retrouvent dans les 10 principes de base du Pacte Mondial en matière notamment de droits humains, de conditions de travail et de protection de l'environnement.

La culture de responsabilité est au cœur de nos priorités stratégiques et se traduit par l'intégration des enjeux de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dans l'ensemble de notre métier. En tant qu'entreprise responsable, nous visons les plus hauts standards d'éthique et de conformité et intégrons pleinement les enjeux RSE à nos activités. Nous tenons à jouer notre rôle aux côtés de nos clients et de nos partenaires.

Pour cela, la société renouvelle son engagement dans le Pacte Mondial pour 2022.

La direction ainsi que l'ensemble du personnel du Groupe Sonema sont conscients des enjeux et s'engagent à partager ces informations avec les parties prenantes.

Monaco, le 04 janvier 2022

*Catherine DELOM*  
*Directeur Général*



## PRINCIPES

**Principe 1** / Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

**Principe 2** / Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

## ENGAGEMENTS

- 1.** Soutenir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 2.** S'assurer que toutes relations avec les parties prenantes se font dans le respect et la dignité des personnes.

### ACTIONS

#### CSE

Le Conseil Social et Economique a été élu pour l'année 2020 et cela pour 4 ans. Le CSE est un organe de réclamation et de contrôle à disposition du personnel, pour recueillir toutes suggestions des collaborateurs afin de garantir la liberté d'expression.

#### CHARTRE RSE

Charte RSE : En 2021, la charte RSE a été mise à jour. Elle est communiquée à chaque nouvel arrivant, aux parties prenantes et est à disposition du personnel. Elle reprend notamment les engagements du groupe Sonema sur le domaine des droits de l'Homme.

#### ENGAGEMENTS

Le Groupe Sonema a demandé à l'ensemble de ses partenaires de devenir signataire de sa Charte RSE. Cette démarche a permis de les sensibiliser sur les engagements et les actions du Groupe ainsi que de pouvoir les aider dans la mise en place de leur propre engagement.

#### ALERTES

A l'issu de la mise en place de la procédure d'alerte, le personnel du Groupe Sonema a été informé de l'objectif de celle-ci : mettre en évidence les situations qui ne respecteraient pas les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou de l'environnement.

Cette démarche s'inscrit dans la formation éthique que le Groupe souhaite développer.

#### RSE

Pour l'année 2020, Sonema est notée Gold, avec une note de 71/100 attribuée par la plateforme de notation Ecovadis. L'année 2021 est en cours d'audit.



## PRINCIPES

**Principe 3 /** Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 4 /** Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

**Principe 5 /** Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

**Principe 6 /** Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



## ENGAGEMENTS

**3.** Respecter les normes internationales du travail.

**4.** Favoriser une politique basée sur le dialogue et la concertation au sein de la société avec une prise en compte des contraintes individuelles permettant à chacun de trouver un épanouissement personnel.

**5.** S'engager dans le but d'éradiquer ces démarches et sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes sur sa politique contre le travail forcé.

**6.** Développer une politique de mixité au sein de ses locaux et étendre celle-ci à l'ensemble des parties prenantes.

## ACTIONS

**INFORMATION** Une réunion annuelle d'information des salariés sur l'entreprise, son fonctionnement, son orientation, ses objectifs et son avenir. Cette réunion permet aux salariés de pouvoir s'exprimer sur l'année écoulée

**RESPONSABLE** Charte Achat Responsable : En 2021, la charte a été transmise aux fournisseurs et sous-traitant. Le Groupe SONEMA continue de contribuer à la création de valeur globale, aux performances économiques, sociales et environnementales ainsi qu'à la gestion des risques en matière de développement durable.

Code de Conduite Fournisseurs : Le Groupe a rédigé un code de conduite qui définit les exigences de base imposées aux fournisseurs concernant leurs responsabilités envers leurs parties prenantes, les employés et l'environnement en général. Celui-ci sera transmis aux parties prenantes au cours de l'année.

**ALERTE** Application de la procédure d'alerte relatif aux sujets d'éthique et de respect des droits humains.

**GUIDE** Diffusion régulière des bonnes pratiques HSE aux collaborateurs et sensibilisation de nos partenaires à cette démarche

**INSERTION** Engagement pour l'Insertion des adultes handicapés : Le Groupe SONEMA a prolongé le contrat avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour le nettoyage de ses locaux pour l'année 2022.

## PRINCIPES

**Principe 7** / Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**Principe 8** / Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**Principe 9** / Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## ENGAGEMENTS

**7.** Etre soucieux de son empreinte écologique en se conformant à toutes les lois et réglementations environnementales applicables et en adoptant le principe de précaution à l'égard des questions environnementales.

**8.** Réduire au maximum l'impact sur l'environnement dû aux comportements dans notre secteur d'activité:

- Optimiser les déplacements (regrouper les livraisons, télétravail, co-voiturage),
- Contrôler la consommation de papier et d'électricité,
- Maitriser la production de déchets,
- Utiliser des bacs de tri.

**9.** Sensibiliser régulièrement ses parties prenantes.



## ACTIONS

### DEMATERIALIZATION

Augmentation de la dématérialisation des documents papiers pour l'ensemble des démarches administratives internes au groupe.

Création d'une plateforme interne par notre service informatique.

### CHARTE

La stratégie environnementale fait l'objet d'un suivi annuel par la Direction Générale.

### VEHICULE

Sensibilisation de nos salariés à l'utilisation de véhicule électrique. Participation du Groupe SONEMA à l'achat de véhicule électrique.

### ENERGIE

Utilisation d'énergie électrique produite à partir de sources d'énergie renouvelable depuis 2017.

### COMMUNICATION

Création d'une signature mail sur le recyclage du papier.

La signature a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de nos parties prenantes sur une mesure simple de réduction, de recyclage et de revalorisation du papier au quotidien.





## PRINCIPES

**Principe 10 /** Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## ENGAGEMENTS

**10.** Conduire ses activités dans la légalité, l'intégrité, la transparence et ne tolérer aucune forme de corruption.

**11.** Informer l'ensemble des parties prenantes de cette démarche.

## ACTIONS

### CHARTE

Charte RSE : ce document définit la position de Sonema ainsi que les actions mises en place dans ce domaine – Le groupe applique une politique de « tolérance-zéro » en matière de corruption.

### ETHIQUE

Sensibilisation de son personnel à travers la mise à disposition d'une procédure d'alerte pour agir face à une violation de la réglementation en vigueur ou du Code de conduite et d'éthique professionnelle du groupe Sonema.

### COMITE

Réunion du comité commercial annuellement : il permet de faire le point sur nos pratiques commerciales et les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés.



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL



**SONEMA**

7, avenue d'Ostende - 98000 Monaco

T. (+377) 93 15 93 15

F. (+377) 93 15 90 90

[www.sonema.com](http://www.sonema.com)